Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260416-202626-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 avril 2026

Délibération n° 2026-26

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	18	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 03/04/2026
DATE D'AFFICHAGE : 17/04/2026

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Amélie LE CALVEZ qui avait donné pouvoir à Marie MOREAU.

Mme Marion L'ERROL a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CCPL POUR TRAVAUX CAMPING

Par délibération n°2023-12-132 du 19 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé le 1er pacte financier et fiscal de solidarité du Pays de Landi pour la période 2024-2026.

Dans la continuité, par délibération n°2024-06-063 du 25 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé le règlement des fonds de concours 2024-2026 prévoyant notamment un fonds de concours dédié aux projets des communes. Doté d'une enveloppe de 900 000 € sur la période, ce fonds de concours permet de soutenir financièrement leurs projets d'investissement.

Par délibération n°2025-12-132 du 16 décembre 2025, un avenant n°1 au règlement d'application des fonds de concours aux communes 2024-2026 a été approuvé en vue de supprimer ce dernier fonds de concours et de porter l'enveloppe fonds de concours ciblés en direction des projets communaux à hauteur de 400 000 €/an, soit 1 200 000 € sur la période 2024-2026.

L'enveloppe initiale de fonds de concours affectée à la commune de Sizun sur la période 2024-2026 d'un montant de 53 416 euros (volet 1) a ainsi été bonifiée à hauteur de 17 805 € (volet 2) portant le total à 71 221 € sur la période.

La Commune de Sizun sollicite l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 17 805 € pour le projet ci-dessous :

Opération	**Montant HT**	**Subventions sollicitées**	**Coût restant à financer**	**Fonds de concours sollicité**
Automatisation de l'accès au camping municipal du Gollen avec aire de service	67 414 €	Néant	67 414 €	17 805 €

Le fonds de concours alloué à la commune ne peut pas dépasser 50 % du reste à charge de la commune après prise en compte des autres financements. Par ailleurs, le montant total

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260416-202626-DE

des diverses subventions perçu par la commune ne peut pas être supérieur à 80 % du cout HT du projet.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité 2024-2026 approuvé à l'échelle CCPL, il est proposé la sollicitation d'un fonds de concours « projet communal » d'un montant de 17 805 € pour le projet d'automatisation du camping municipal.

Présentation du projet

Automation du camping municipal du Gollen avec aire de service ; ce projet permettra une ouverture toute l'année (basse saison : camping-cars en autonomie / haute saison : pour tous les campeurs). Le camping de SIZUN étant le seul camping municipal du territoire.

Calendrier prévisionnel : Travaux réalisés courant mai/juin 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-16V

Vu la Délibération n° 2023-12-132 du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

Vu la délibération n° 2024-06-063 du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes

Vu la délibération n°2025-12-132 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 au règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours,

Un conseiller municipal demande si d'autres subventions peuvent être obtenues pour ces travaux : la réponse est négative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite la communauté de communes Du Pays de Landivisiau en vue de l'attribution d'un fonds de concours « projets communaux » dans le cadre du pacte financier 2024-2026 pour le projet d'automatisation du camping municipal de SIZUN d'un montant de **17 805 €** ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :
- Fourniture de matériel et pose ..... 67 414 € HT
- **Fonds de concours sollicité.....17 805 €**

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance.

MAIRIE DE SIZUN (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.